ferions une enseigne, à nos frais, en langue française. Un paroissien me dit : "Adressez-vous donc au département des Postes. Vous allez recevoir une enseigne ; ou mieux, demandez-lui de payer l'enseigne que vous allez faire."

Je restai quelque peu incrédule, mais, curieux de savoir la manière de voir et de faire à Ottawa, sur le sujet, je m'adressai au Secrétaire du Département des Postes, à Ottawa.

Verchères, 27 *fév*. 1911.

"*Monsieur*,

"J'ai résolu de fixer une enseigne française "*Bu-*
"*reau de Poste* " su notre hôtel des Postes. Cette
"enseigne coûtera $6.00. Il en coûterait $25.00 à
"votre département pour faire faire pareille ensei-
"gne. Auriez-vous l'extrême obligeance de vous
"informer auprès de M. le Ministre des Postes, à
"qui je devrai envoyer le compte."

Bien à vous,

F.-A. Baillairgé, ptre, curé.

Comme question de fait, je n'ai jamais envoyé de compte au département et je n'ai jamais demandé $25.00 ou $30.00 au dit Département, ni un sou !